

Demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement Ordures Ménagères Déclarée en 2026 Pour l'année d'imposition 2027

Afin de solliciter une exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

L'entreprise :
Représentée par M./Mme
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Mail :@.....

Pour les locaux professionnels exploités et référencés :

Propriétaire(s) du local :
Parcelle(s) Cadastre(s) n° * :
Invariant(s) n° * :

**Atteste avoir un contrat de collecte pour le flux ORDURES MENAGÈRES
(hors encombrants, cartons, fraction recyclable, biodéchets, etc...) avec :**

L'entreprise de collecte des Déchets agréée :

.....
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Mail :@.....

Fait à
Le

Cachet et Signature de l'entreprise collectée

Cachet et Signature de l'entreprise de collecte agréée

*** NB : les demandes reçues hors délai ou incomplètes seront rejetées. Les numéros de parcelles et les invariants sont obligatoires**

Dossier à renvoyer avant le jeudi 31 juillet 2026, à l'adresse :
Thonon Agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
ou par mail : services-techniques@thononagglo.fr